

# PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2015-2020



MEYRIN




De gauche à droite : Nathalie Leuenberger, Pierre-Alain Tschudi, Jean-Marc Devaud.

En ce début de législature 2015–2020, le Conseil administratif présente sa vision partagée de l'avenir de la Commune ainsi que ses

**grandes priorités politiques.** Il souhaite rappeler que Meyrin fait partie d'une planète qui doit répondre à de nombreux défis de durabilité et qui doit repenser ses modes de fonctionnement.

Fort du constat que le vivre ensemble est la solution aux défis de notre temps et que le vivre ensemble à la meyrinoise a fait le succès de Meyrin au travers des décennies, le Conseil administratif souhaite poursuivre sa démarche actuelle afin de maintenir et d'améliorer la qualité de vie des Meyrinois avec l'exigence de la durabilité environnementale, économique et sociale envers les générations à venir.

Le Conseil administratif s'engage solidairement dans la défense des intérêts de Meyrin, de sa population actuelle et future. Il revendique l'anticipation et la maîtrise responsable du financement des prestations et investissements en se donnant quatre grandes priorités détaillées dans les pages suivantes.



# MEYRIN

CONTINUER  
À FAIRE  
DE MEYRIN

# UNE VILLE DURABLE

Le Conseil administratif souhaite continuer à faire de Meyrin une ville durable en suivant les priorités suivantes :

– **FINIR** l'écoquartier des Vergers selon le modèle exemplaire de ville durable développé jusqu'à présent – **TERMINER** les investissements engagés, dont principalement, la finalisation du lac des Vernes, la construction des deux espaces de vie infantile Cité Parc et Vergers, la réalisation du

nouveau Jardin Robinson et la réalisation des aménagements publics à Cointrin-Est – **ACCOMPAGNER** le développement urbanistique à Cointrin par la création d'équipements et d'espaces publics de qualité – **REQUALIFIER** les espaces publics comme lieu de vie et renforcer la nature en ville (biodiversité) – **S'ENGAGER** dans le développement des Ecoparcs industriels – **OFFRIR** des conditions cadres de qualité aux entreprises existantes et futures – **ATTEINDRE** les objectifs du plan directeur énergie de la Commune – **DÉVELOPPER** l'emploi et la promotion économique – **PRIVILÉGIER** les circuits économiques courts, les acteurs économiques locaux et les achats responsables – **PROMOUVOIR** l'offre de mobilité douce et en intercommunalité.



Le Conseil administratif souhaite faire appel à l'intelligence collective pour faire émerger des projets novateurs et audacieux afin de réussir la transition vers des modes de vie adaptés au 21<sup>e</sup> siècle, encourageant chacun à prendre son destin en main au bénéfice de tous.

ANIMER ET STIMULER

L'ESPRIT  
MEYRINOIS  
DU VIVRE  
ENSEMBLE  
AU PROFIT DES  
GÉNÉRATIONS  
ACTUELLES  
ET FUTURES



– **INTÉGRER** les bonnes pratiques permettant d'améliorer la dimension participative dans l'action communale – **PARTAGER** l'expérience citoyenne des Vergers avec les habitants des autres quartiers – **PERMETTRE** aux habitants de s'approprier l'espace public, de tisser des liens et de sauvegarder un esprit de convivialité et de solidarité – **ACCOMPAGNER** et soutenir par l'entraide et la solidarité les Meyrinois les plus vulnérables – **SOUTENIR** activement le tissu associatif local, acteur incontournable du vivre ensemble meyrinois – **FAVORISER** le vivre ensemble par des activités sportives, culturelles et sociales variées et accessibles à tous – **DÉVELOPPER** des actions favorisant la sécurité et la santé publiques – **POURSUIVRE** la coopération et la solidarité internationales.

# GARANTIR ET DÉVELOPPER LES MOYENS DE NOS AMBITIONS

Conscient du rôle des collectivités publiques de soutenir l'investissement, le Conseil administratif reconnaît l'importance d'une gestion responsable et prévisionnelle des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs qu'il se donne pour la législature à venir. Il s'engage à :

- **ASSURER** l'équilibre financier à terme par une planification adaptée des investissements, des engagements et des recettes
- **OPTIMISER** les recettes communales
- **RÉÉVALUER** les prestations et garantir les plus efficaces
- **ENVISAGER**, si nécessaire, l'augmentation du centime additionnel afin d'équilibrer le budget de fonctionnement.





Le Conseil administratif conçoit son administration comme accessible, transparente et profondément attachée au service de ses concitoyens. Dans cet esprit, il se donne les objectifs suivants :

– **RENFORCER** l'esprit de collaboration et la dynamique transversale des services

– **RENFORCER** la concertation et la collaboration intercommunale et transfrontalière – **AMÉLIORER** la présence de Meyrin sur l'internet et offrir des services administratifs en ligne – **POURSUIVRE** la modernisation des procédures, progresser dans les modes de travail – **GARANTIR** la transparence, l'actualisation et l'accessibilité de l'information.

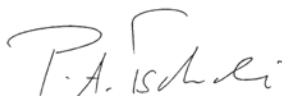


FAIRE ÉVOLUER  
L'ADMINISTRATION  
COMMUNALE

DANS LE 3<sup>e</sup>  
MILLÉNAIRE

# EN CONCLUSION

A travers ce programme de législature, le Conseil administratif souhaite que Meyrin, ses habitants, ses usagers et son administration, contribuent ainsi à un monde meilleur en incarnant une ville consciente, responsable et solidaire, tout en se préparant à faire face aux enjeux du futur, dans un esprit constructif, festif et bienveillant.



PIERRE-ALAIN TSCHUDI

Maire



NATHALIE LEUENBERGER

Conseillère administrative



JEAN-MARC DEVAUD

Conseiller administratif

